

①②

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

②② Date de dépôt : 19.10.01.

③③ Priorité :

④③ Date de mise à la disposition du public de la  
demande : 25.04.03 Bulletin 03/17.

⑤⑥ Liste des documents cités dans le rapport de  
recherche préliminaire : *Se reporter à la fin du  
présent fascicule*

⑥⑥ Références à d'autres documents nationaux  
apparentés :

⑦① Demandeur(s) : *ETABLISSEMENTS ANDRE BOU-  
VRET SA Société anonyme — FR.*

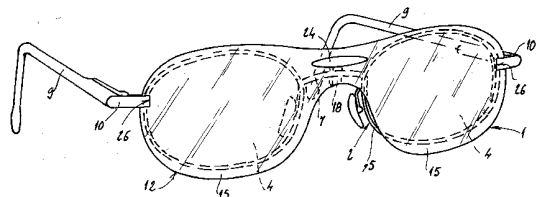
⑦② Inventeur(s) : MARADAN GERARD.

⑦③ Titulaire(s) :

⑦④ Mandataire(s) : GERMAIN ET MAUREAU.

⑤④ DISPOSITIF AUXILIAIRE A RAPPORTER SUR UNE MONTURE DE LUNETTES.

⑤⑦ Ce dispositif pouvant être rapporté sur une monture  
de lunettes (2) comprenant deux verres optalmiques (4)  
reliés par un pont (7) et deux branches (9) articulées sur cha-  
cun des verres optalmiques,  
comprend selon l'invention:  
- un masque (12) en matière synthétique présentant  
deux parties latérales (15) destinées à recouvrir les verres  
optalmiques (4) réunis par une partie centrale (16) desti-  
née à recouvrir le pont (7),  
- une patte (18) supportée par la partie centrale de  
l'écran pouvant s'accrocher sur le pont (7) et  
- des moyens de stabilisation du masque sur la monture.



La présente invention concerne un dispositif auxiliaire, notamment de protection contre le rayonnement solaire, destiné à être disposé sur une monture de lunettes.

5 La protection contre le rayonnement solaire ou une lumière trop intense peut se faire par des lunettes solaires présentant des verres filtrants.

Des personnes ayant des défauts de vision, et portant donc habituellement des lunettes équipées de verres correcteurs, doivent pour se  
10 protéger du rayonnement solaire, soit posséder une seconde paire de lunettes équipée de verres correcteurs filtrants ce qui est évidemment très coûteux, soit utiliser une face auxiliaire qui vient se placer de manière amovible en avant de la monture principale en fonction des conditions de luminosité.

15 Ces faces, pour la plupart, présentent deux verres solaires sertis chacun par un cerclage métallique.

Leur fixation sur la monture principale est réalisée par des griffes s'étendant depuis chacun des cerclages métalliques.

L'usage montre que, d'une part ces faces sont peu pratiques à  
20 mettre en place sur la monture principale et, d'autre part, qu'il existe un risque considérable de rayer les verres de la monture principale par les griffes de fixation du masque.

En outre, ces faces ont l'inconvénient d'être peu discrètes et d'alourdir considérablement la monture principale.

25 Un but de l'invention est donc de fournir un masque pour monture de lunettes correctrices qui soit d'une mise en place aisée sans alourdir l'esthétique de la monture.

A cet effet un dispositif auxiliaire qui peut être rapporté sur une monture de lunettes comprenant deux verres ophtalmiques reliés par un  
30 pont et deux branches articulées sur chacun des verres ophtalmiques, comprend selon l'invention :

- un masque en matière synthétique présentant deux parties latérales destinées à recouvrir les verres ophtalmiques réunies par une partie centrale destinée à recouvrir le pont,
- 35 - une patte supportée par la partie centrale de l'écran pouvant s'accrocher sur le pont, et

- des moyens de stabilisation du masque sur la monture.

Ce dispositif est donc d'une grande facilité de mise en place grâce à son crochet unique.

En outre, les risques de dégradation du verre de la monture sont  
5 totalement éliminés du fait de l'absence de griffes d'accrochage.

Enfin, en vue de face, le dispositif recouvre la totalité de la monture sans qu'aucun élément rapporté ne vienne perturber l'esthétique de l'ensemble ainsi obtenu.

De manière avantageuse, deux encoches sont ménagées dans  
10 les bords externes des parties latérales, les encoches pouvant s'emboîter sur des charnières assurant l'articulation des branches.

Ces deux encoches permettent une excellente tenue du dispositif et contribuent au faible poids de celui-ci et donc à son confort d'utilisation.

15 Pour des raisons de tenue au choc, l'écran est réalisé en polycarbonate.

De préférence, la patte est solidaire d'une platine, retenue par deux vis qui traversent l'épaisseur du masque pour s'engager dans une barrette située sur la face frontale du masque.

20 De plus, la patte est réalisée en nylon pour ne pas laisser endommager le pont.

Pour sa bonne compréhension, l'invention est décrite en référence au dessin annexé représentant, à titre d'exemple non limitatif, un mode de réalisation d'un dispositif selon celle-ci.

25 La figure 1 est une vue en perspective d'une monture de lunettes équipée du dispositif selon l'invention,

la figure 2 est vue d'un détail de fixation du dispositif sur la monture,

la figure 3 est une vue éclatée de la monture et du dispositif.

30 Comme le montre la figure 1, un dispositif 1 est prévu pour être rapporté sur une monture de lunettes 2 présentant des caractéristiques habituelles.

La monture de lunettes 2 présente, en effet, deux verres ophtalmiques 4 enchâssés dans des cerclages 5 reliés entre eux par un  
35 pont 7 et deux branches 9 articulées sur les cerclages 5.

Deux charnières 10 assurent l'articulation des branches 9 sur les cerclages 5.

Le dispositif 1 comprend un masque 12 présentant une structure monobloc en polycarbonate filtrant certaines longueurs d'onde de la lumière.

Le masque 12 comprend deux parties latérales 15 symétriques, sensiblement elliptiques, qui reproduisent la forme générale des verres ophtalmiques 4 de la monture. Les parties latérales 15, ayant fonction de verre auxiliaire de propriétés complémentaires de celles des verres ophtalmiques, sont reliées par une partie centrale 16.

La partie centrale 16 supporte une patte 18.

Sur la face antérieure du masque 12, la patte 18 est solidaire d'une platine 20, qui est retenue par deux vis 22; ces deux vis 22 traversent le masque 12 et viennent s'engager dans une barrette 24 située sur la face frontale du masque.

Enfin, deux encoches 26 symétriques par rapport à l'axe du masque sont ménagées dans les bords externes de chacune des parties latérales 15, comme le représente la figure 3.

La mise en place du dispositif sur la monture se fait de la manière suivante.

Quand les conditions de luminosité l'exigent, le dispositif 1 est disposé en contact de la face avant de la monture de lunettes 2. La patte 18 vient chevaucher le pont 7, comme le montre la figure 2, tandis que les encoches 26 viennent s'emboîter sur les charnières 10 d'articulation des branches.

Le dispositif est donc parfaitement retenu sur la monture 2.

Le dispositif ainsi décrit peut donc être placé sur une monture de lunette d'une manière extrêmement simple, sans aucun risque de rayure pour les verres correcteurs, puisque le masque ne présente pas de partie en saillie susceptible de griffer ceux-ci.

Bien entendu, le dispositif selon l'invention n'est pas limité à la forme de réalisation décrite ci-dessus. Elle en embrasse au contraire toutes les variantes de réalisation.

Ainsi, le dispositif pourrait comprendre un masque de protection destiné à protéger les verres ophtalmiques de projections.

### REVENDEICATIONS

1. Dispositif pouvant être rapporté sur une monture de lunettes (2) comprenant deux verres ophtalmiques (4) reliés par un pont (7) et deux branches (9) articulées sur chacun des verres ophtalmiques,

**caractérisé en ce qu'il comprend :**

- un masque (12) en matière synthétique présentant deux parties latérales (15) destinées à recouvrir les verres ophtalmiques (4) réunis par une partie centrale (16) destinée à recouvrir le pont (7),
- une patte (18) supportée par la partie centrale (16) de l'écran pouvant s'accrocher sur le pont (7) et
- des moyens de stabilisation du masque sur la monture.

2. Dispositif selon la revendication 1, caractérisé en ce que deux encoches (26) sont ménagées dans les bords externes des parties latérales (15), les encoches (26) pouvant s'emboîter sur des charnières (10) assurant l'articulation des branches.

3. Dispositif selon la revendication 1 ou la revendication 2, caractérisé en ce que le masque (12) est réalisé en polycarbonate.

4. Dispositif selon l'une des revendications 1 à 3, caractérisé en ce que la patte (18) est solidaire d'une platine (20), retenue par deux vis (22) qui traversent l'épaisseur du masque pour s'engager dans une barrette (24).

5. Dispositif selon l'une des revendications 1 à 4, caractérisé en ce que la patte (18) est réalisée en nylon.

1/2

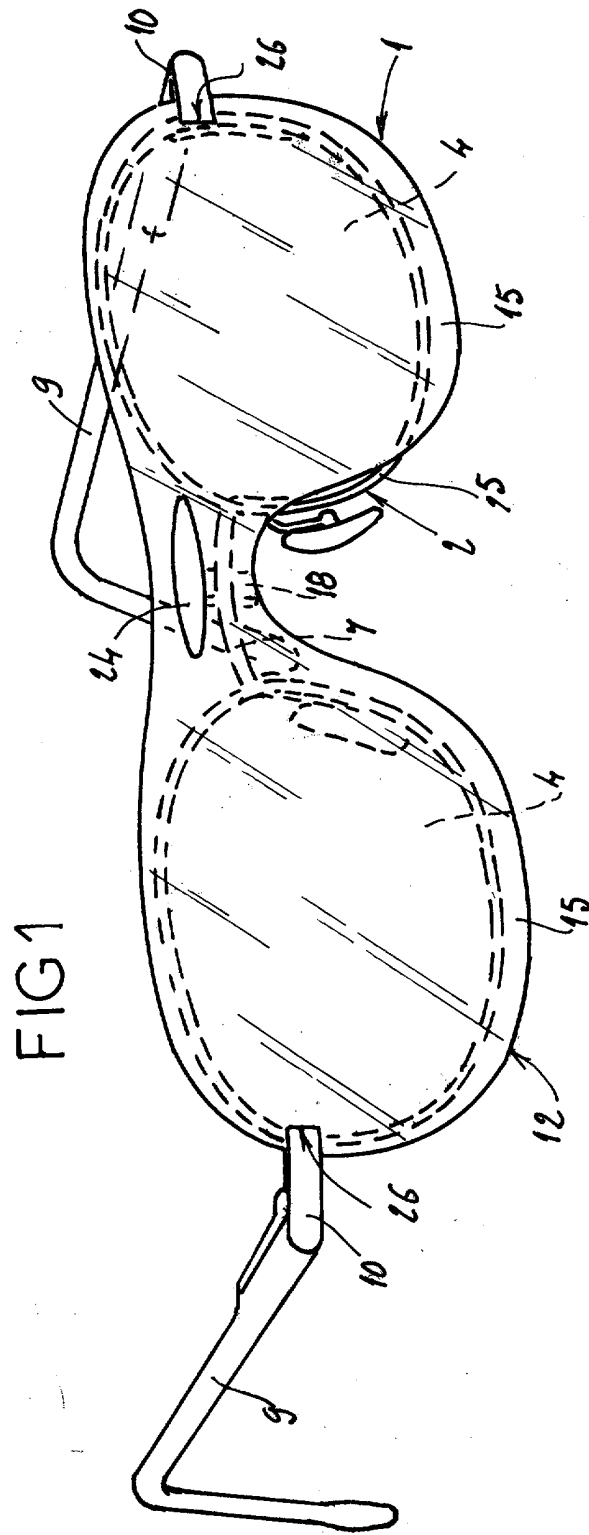


FIG 2

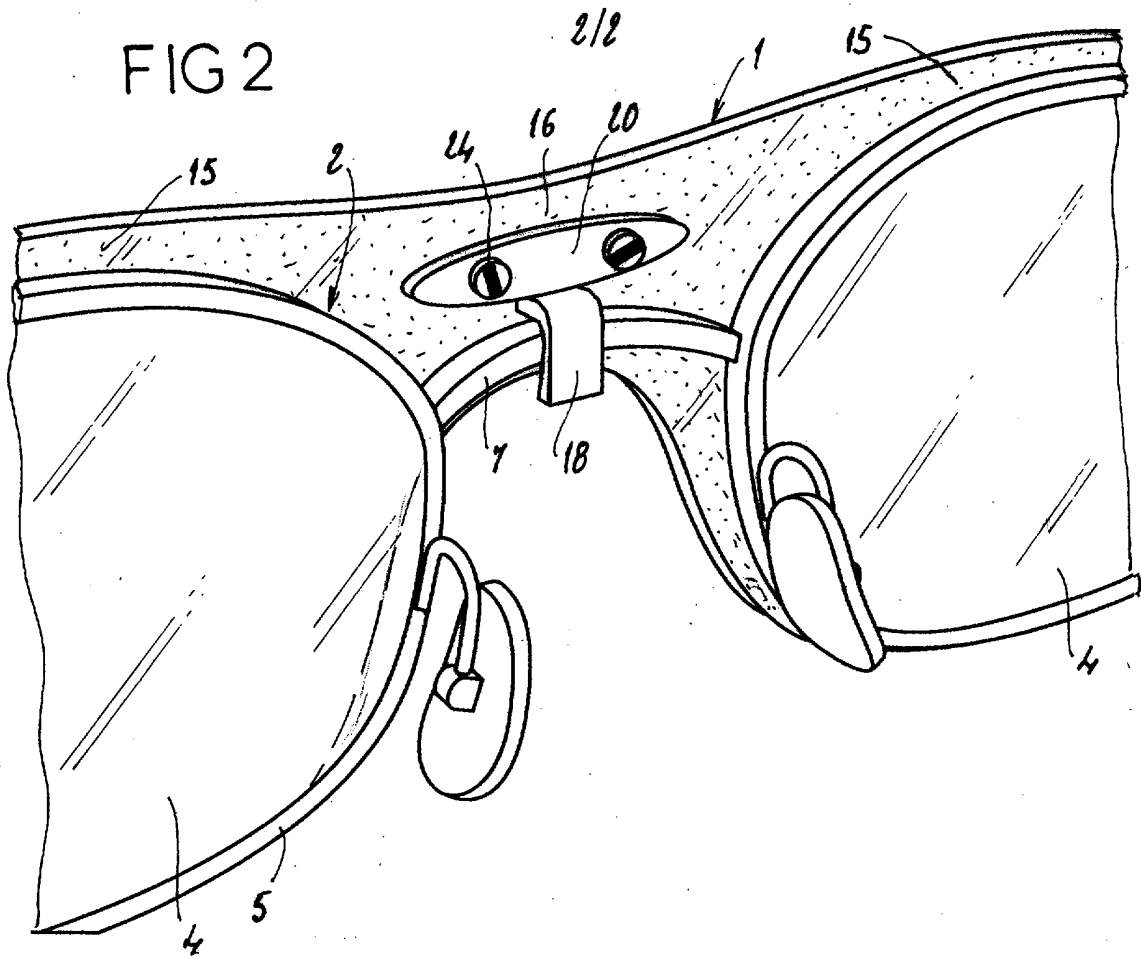
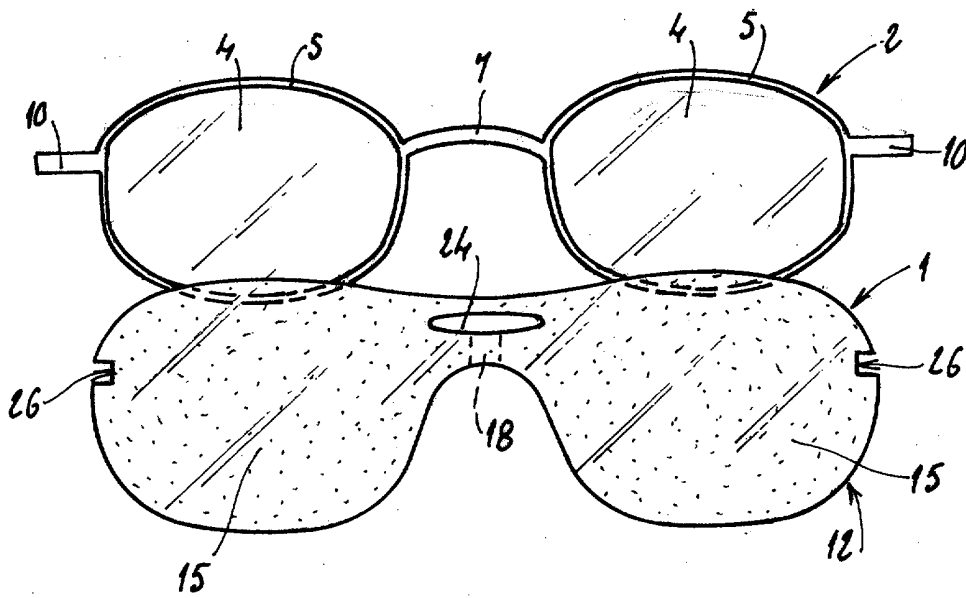


FIG 3



**RAPPORT DE RECHERCHE  
PRÉLIMINAIRE**

établi sur la base des dernières revendications  
déposées avant le commencement de la recherche

N° d'enregistrement  
national

FA 610383  
FR 0113529

DOCUMENTS CONSIDÉRÉS COMME PERTINENTS		Revendication(s) concernée(s)	Classement attribué à l'invention par l'INPI
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes		
X	FR 2 682 197 A (GUILLAUME JEAN LOUIS) 9 avril 1993 (1993-04-09) * le document en entier *	1,4	G02C7/16
X	EP 0 469 699 A (SEELEX KABUSHIKI KAISHA) 5 février 1992 (1992-02-05) * abrégé * * colonne 5, ligne 36 - ligne 57; figure 7 *	1,2	
X	FR 2 577 419 A (BACKOUCHE ROBERT) 22 août 1986 (1986-08-22) * revendications *	1	
A	US 6 241 352 B1 (METCALFE RICHARD T) 5 juin 2001 (2001-06-05) * colonne 3, ligne 55 - colonne 5, ligne 7 * * colonne 6, ligne 26 - ligne 43 *	1-3	
A	GB 2 254 445 A (PALMER BRIAN DONALD) 7 octobre 1992 (1992-10-07) * abrégé *	1,3	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHÉS (Int.CL.7)
A	US 2 737 848 A (CRANE JAMES E) 13 mars 1956 (1956-03-13) * colonne 1, ligne 65 - colonne 2, ligne 3 *	1,5	G02C
A	US 3 204 252 A (HERRINGTON SR JEFF M) 7 septembre 1965 (1965-09-07) * revendications *	1	
Date d'achèvement de la recherche		Examineur	
22 mars 2002		CALLEWAERT, H	
CATÉGORIE DES DOCUMENTS CITÉS		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure. D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			

1

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE PRÉLIMINAIRE  
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET FRANÇAIS NO. FR 0113529 FA 610383**

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche préliminaire visé ci-dessus.  
Les dits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du 22-03-2002  
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets, ni de l'Administration française

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication		Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
FR 2682197	A	09-04-1993	FR	2682197 A1	09-04-1993
EP 0469699	A	05-02-1992	JP EP	4090508 A 0469699 A1	24-03-1992 05-02-1992
FR 2577419	A	22-08-1986	FR	2577419 A1	22-08-1986
US 6241352	B1	05-06-2001	AU WO	6952600 A 0104692 A1	30-01-2001 18-01-2001
GB 2254445	A	07-10-1992	AUCUN		
US 2737848	A	13-03-1956	AUCUN		
US 3204252	A	07-09-1965	AUCUN		